



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

Séance du lundi 5 octobre 2026

DELIBERATION N°114/2026

ELUS REFERENTS DE QUARTIER – APPROBATION DE LA CHARTE

L'an deux Mil vingt-six, le 5 octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur David LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h35

Membres en exercices : 29

Présent(e)s : 25

Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 4

Absent(e)s : 0

Votants : 29

Présent.e.s (25) : M. LE BORGNE David, Mme BOUTEILLER Anne, M. TONNELIER Jean-Yves, M. BOLZER Théo, Mme RUBAUD Karine, M. RABEAU Olivier, Mme DAGORNE Jacqueline, M. BLOUIN Damien, Mme MAUTALENT Marie, Mme HÉLIN Alexane, M. CORDEIRO Dominique, Mme STRALKOWSKI Béatrice, M. BENDARRAZ Fathi, Mme SUHARD Jocelyne, M. ROUAULT Eric (arrivé à 18h45), Mme LE MOINE Nathalie, M. GIRAUD Paul, M. PLOTEAU Fabrice, Mme LEDUC Nolwenn, M. ROLLAND Sébastien, Mme POULAIN Florence, Mme BONNET Catherine, M. DESPAS Jean-Pierre, M. LESBEC Patrick, M. ALLAIN Jérôme.

Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs (4) :

Mme JOALLAND Dina donne pouvoir à Mme RUBAUD Karine

M. DANGÉ Roger donne pouvoir à Mme HÉLIN Alexane

M.ROGIER-GUILLEROT Matthieu donne pouvoir à Mme POULAIN Florence

M. BENTZ Nathalie donne pouvoir à M. BONNET Catherine

Absent.e.s (0) :

Secrétaire de séance : M. BOLZER Théo

La séance est levée à 20h14

N°114/2026 (5.2) : Elus référents de quartier – Approbation de la Charte

Rapporteur : M. Rabeau

Des élus référents de quartier ont été désignés sur la base du découpage de la commune en 9 quartiers distincts.

Deux ou trois élus de la majorité par quartier sont désignés, un adjoint et un conseiller municipal délégué au minimum.

Les élus référents de quartier assurent le lien concret entre les habitants et la municipalité. Ils écoutent, recueillent les remarques, transmettent les demandes et informent. Ils ne se substituent ni aux services ni aux élus en charge des décisions, mais ils s'assurent que les sujets du quotidien trouvent une suite.

Une fois par an, les référents organisent un temps de rencontre avec les habitants sous forme d'accueil café sous tonnelle et d'une déambulation dans le quartier. Ces rencontres se tiennent un samedi matin, de 10h à 12h.

Une charte de fonctionnement a été rédigée précisant les objectifs, le rôle, le cadre, la posture de l' élu, les bonnes pratiques, les modalités de suivi de demande. La charte est présentée en annexe ainsi que la carte des référents de quartiers.

Ceci exposé,

Vu la carte des élus référents de quartier (**annexe 5**),

Vu la charte des élus référents de quartier (**annexe 6**),

Vu l'avis favorable de la Commission Animation réunie le 8 septembre 2026.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la charte des élus référents de quartier.**

Pour extrait conforme

Le Maire



David LE BORGNE

Le Secrétaire

Théo BOLZER